



## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteur</b>	Philipp Matthias BREGY (CVPO)
<b>Objet</b>	La promotion des échanges culturels et linguistiques en Valais
<b>Date</b>	14.03.2012
<b>Numéro</b>	3.146

---

Comme le rappelle M. le Député Bregy, les échanges culturels et linguistiques sont importants pour promouvoir le bilinguisme et ainsi favoriser la cohésion cantonale. Aucun élève du secondaire I ou II ne devrait y renoncer pour des raisons financières, et notamment en raison de taxes d'écolage parfois élevées.

L'objet de ce postulat se justifiait jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012. Entre-temps, l'ordonnance du 11 janvier 2011 concernant les structures suprarégionales du cycle d'orientation est entrée en vigueur. Celle-ci règle la question des frais d'écolage et de transport pour les élèves du secondaire I effectuant une année scolaire dans l'autre partie linguistique du canton.

Désormais, les frais d'écolage sont exclusivement à la charge des communes (art. 6). La commune de domicile verse une participation annuelle de 2'000 fr. et paie les frais de transport de l'élève.

Le cycle d'orientation d'accueil supporte les éventuels frais d'écolage supérieurs aux 2'000 fr. versés par la commune de domicile (art. 7 ter).

Les parents, quant à eux, assument les frais de repas selon la règle en vigueur dans la commune de domicile ainsi que les éventuels autres frais supplémentaires (art. 7 quater).

Par ailleurs, la contribution de l'Office fédéral de la culture aux cantons plurilingues est prolongée jusqu'en 2015 au minimum. Le Canton du Valais a décidé de distribuer le montant ainsi mis à disposition en apportant une contribution financière à tous les élèves du secondaire I et II faisant pour la première fois une année scolaire dans l'autre partie linguistique de notre canton (L2).

En 2011-2012, cette mesure a concerné 166 élèves du secondaire I et 52 élèves du secondaire II. Chacun a reçu une contribution de 500 fr. pour un montant global de 109'000 fr.

Incidences financières : aucune

Il est proposé l'acceptation du postulat car déjà partiellement réalisé.

Sion, le 29 août 2012